

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 26-2020-1
CONSULTATION ÉCRITE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 26-2020-1.

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 386-2020, à sa séance du 21 septembre 2020, le projet de résolution PPCMOI 26-2020-1 autorisant une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Agrandissement du bâtiment industriel situé au 2037, boulevard Industriel en dérogation au Règlement de zonage 2368-2010.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de résolution soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Cette résolution a été adoptée dans le cadre du Règlement 2410-2011 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble. Son objet est de :

<i>Objet</i>	<i>Zone concernée</i>
Permettre une marge avant de 10 mètres sur le boulevard Industriel pour un nouveau quai de déchargement alors que le règlement prévoit une marge de recul minimale de 25 mètres.	Dk06l
Prévoir la plantation ou le maintien d'un minimum de 18 arbres sur la propriété alors que le règlement prévoit un minimum de 23 arbres selon la surface libre de la cour avant.	Dk06l
Autoriser un minimum de 7 cases de stationnement alors que le règlement prévoit un minimum de 33 cases pour l'usage.	Dk06l
Permettre une largeur d'allée de circulation de 17,6 mètres sur la rue René-Patenaude alors que le règlement prévoit une largeur maximale de 11 mètres.	Dk06l
Autoriser une marge de recul avant minimale de 2,9 mètres sur la rue René-Patenaude alors que le règlement prévoit une marge minimale de 9 mètres.	Dk06l

Cette résolution permettra de déroger aux articles 25, 26, 42, 43 et 131 du Règlement de zonage 2368-2010 de la Ville de Magog.

Ce projet de résolution concerne la zone Dk06l.

Ce projet de résolution, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **13 octobre 2020, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de résolution doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4, par la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à greffe@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le 13 octobre 2020, à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption de la résolution.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une présentation du projet peut être consultée sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan des zones concernées est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 23 septembre 2020.



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe